

République Française
Département : Aude
Arrondissement : Carcassonne
ALZONNE - Commune

011-211100094-DE_2026_040-DE
A G E N D A

Séance du lundi 18 mai 2026

Délibération N° DE_2026_040

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
19	16	17
Date de la convocation : 12/05/2026		
Pour	Contre	Abstention
17	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le dix-huit mai deux mille vingt-six, à 18 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Mairie d'Alzonne), sous la présidence de Régis BANQUET.

Présents : Régis BANQUET Henri BONNAFOUS Carole CAHUZAC Nathalie ENCINAS Bernard GIEULES Christelle LOGEAS Jean LOPEZ Céline MEINIER Jérémie RAMON Gérard RUMEAU Florence CROUZAT Morgan GUIRAUD Aurélie HAMZAOUI Caroline RAYNAUD Gilles SALLES Marion VACHET

Représentés : Cyril GILLIS représenté par Céline MEINIER

Absents et Excusés : Thibault FORT Anaïs JEANET

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Henri BONNAFOUS est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Périmètre mise en location

Vu les articles L.635-1 et suivants du code de la construction et de l'habitation ;

Vu la délibération du 22 octobre 2025 par laquelle le conseil municipal de la commune d'Alzonne a autorisé Monsieur le Maire à solliciter de Carcassonne Agglo la délégation de la compétence pour accorder, sur une fraction de son territoire, des autorisations préalables de mise en location ;

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient désormais de fixer le périmètre concerné par l'instauration du dispositif d'autorisation préalable de mise en location.

Il propose de fixer ce périmètre tel le plan annexé à la présente délibération.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

ACCEPTE

- De fixer le périmètre concerné par l'instauration du dispositif d'autorisation préalable de mise en location tel le plan annexé à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Régis BANQUET
Président de séance

Henri BONNAFOUS
Secrétaire de séance